



La justice vénézuélienne ordonne des actions contre la tentative putschiste de l'opposition



Caracas, 16 décembre (RHC)- Le Tribunal Suprême de Justice du Venezuela a ordonné à l'opposition qui a la majorité au parlement vénézuélien de revenir sur ses tentatives d'ouvrir un procès de destitution contre le président Nicolás Maduro.

Moyennant un verdict officiel, ce tribunal a qualifié de nul et non avenue ce procédé et il a convoqué les députés de la droite à s'abstenir d'entreprendre des actions en marge de leurs attributions constitutionnelles.

Il a également interdit la convocation et la tenue de rassemblements troublant l'ordre public ainsi que les instigations contre les autorités et les pouvoirs publics du Venezuela.